

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 03 Avril 2020 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Septembre 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 13 023 254,457 TND, un actif net de 12 985 947,016 TND et un bénéfice net trimestriel de 141 495,550 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 30 Septembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- Les créances d'exploitation au 30 Septembre 2022 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 800 000 DT relatif à deux Billets de trésorerie échus et impayés détaillés comme suit :
 - 550 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur GIF échu le 11/05/2021 ;
 - 250 000 DT : Billet de trésorerie de l'émetteur AMS échu le 31/05/2021 ;Les difficultés financières importantes de ces deux sociétés nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces deux relations à rembourser ces billets de trésorerie.
AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans à partir du 1^{er} novembre 2021 de 50% de cet encours impayé. Au 30 Septembre 2022, ce risque est couvert à hauteur de 73 205,479 TND,
- L'état de rapprochement bancaire au 30 Septembre 2022 de la société « AL HIFADH SICAV » affiche des suspens bancaires de 800 000 DT relatifs à trois Billets de trésorerie de l'émetteur ELECTROSTAR échus et impayés détaillés comme suit :
 - 300 000 DT : échu le 30/05/2022 ;
 - 100 000 DT : échu le 15/06/2022 ;
 - 400 000 DT : échu le 27/07/2022 ;

Les difficultés financières importantes de la société ELECTROSTAR indiquent un doute significatif sur la capacité de la dernière à rembourser ces billets de trésorerie. Aucune provision n'a été constatée au 30 septembre 2022 afin de couvrir ce risque.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de

déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- La société « AL HIFADH SICAV » emploie 21,70% de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Le Commissaire aux Comptes

Mahmoud ELLOUMI

Tunis 31/10/2022

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2022
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-sept.-22	30-sept.-21	31-déc.-21
Portefeuille-titres	3.1	6 691 921,848	7 591 993,202	8 678 906,052
Obligations de sociétés		2 627 636,060	3 190 788,604	2 631 492,513
Emprunts d'Etat		4 064 285,788	3 615 519,098	5 383 864,139
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	785 685,500	663 549,400
Placements monétaires et disponibilités	3.3	5 591 734,494	5 819 409,293	4 589 441,135
Placements monétaires		2 765 307,075	3 085 486,218	3 943 677,112
Disponibilités		2 826 427,419	2 733 923,075	645 764,023
Créances d'exploitation	3.5	739 598,115	30 713,292	830 268,081
Total Actif		<u>13 023 254,457</u>	<u>13 442 115,787</u>	<u>14 098 615,268</u>
Passif				
Opérateurs Crédeurs	3.6	21 236,303	18 232,355	28 077,341
Autres crédeurs divers	3.7	16 071,138	15 132,838	20 249,100
Total Passif		<u>37 307,441</u>	<u>33 365,193</u>	<u>48 326,441</u>
Actif net		12 985 947,016	13 408 750,594	14 050 288,827
Capital	3.8	12 537 418,391	12 978 460,188	13 431 431,569
Sommes distribuables	3.11	448 528,625	430 290,406	618 857,258
Sommes distribuables des exercices antérieurs		74,230	82,650	85,485
Sommes distribuables de la période		448 454,395	430 207,756	618 771,773
Actif net		<u>12 985 947,016</u>	<u>13 408 750,594</u>	<u>14 050 288,827</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		13 023 254,457	13 442 115,787	14 098 615,268

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille titres	3.2	116 987,229	371 353,577	83 356,589	194 781,394	335 803,495
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations		41 995,014	200 016,145	50 206,047	96 841,980	185 917,000
Revenus des emprunts d'Etat		74 992,215	171 337,432	33 150,542	97 939,414	149 886,495
Revenus des placements monétaires	3.4	77 790,320	224 430,260	39 830,572	133 783,710	240 239,058
Revenus des billets de trésorerie		57 999,726	175 780,558	9 906,614	59 617,771	93 858,891
Revenus des certificats de dépôt		0,000	2 912,439	13 360,365	30 032,622	60 049,496
Revenus des comptes à vue		22 123,927	45 737,263	16 442,258	43 870,982	86 068,336
Revenus des prises en pensions		(2 333,333)	0,000	121,335	262,335	262,335
Total des revenus des placements		194 777,549	595 783,837	123 187,161	328 565,104	576 042,553
Charges de gestion des placements	3.9	(21 236,301)	(67 391,159)	(18 232,353)	(43 931,040)	(72 008,379)
Revenus nets des placements		173 541,248	528 392,678	104 954,808	284 634,064	504 034,174
Autres charges	3.10	(28 628,919)	(87 005,107)	(7 511,950)	(21 846,358)	(44 647,425)
Résultat d'exploitation		144 912,329	441 387,571	97 442,858	262 787,706	459 386,749
Régularisation du résultat d'exploitation		8 011,528	7 066,824	167 475,189	167 420,050	159 385,024
Sommes distribuables de la période		152 923,857	448 454,395	264 918,047	430 207,756	618 771,773
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8 011,528)	(7 066,824)	(167 475,189)	(167 420,050)	(159 385,024)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(8 732,329)	250 325,999	153,594	(15 785,647)	(9 932,513)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		5 315,550	(235 513,029)	38,390	13 867,990	17 309,969
Frais de négociation de titres		0,000	(0,479)	(1 141,410)	(1 141,410)	(1 149,104)
Résultat de la période		141 495,550	456 200,062	96 493,432	259 728,639	465 615,101

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	141 495,550	456 200,062	96 493,432	259 728,639	465 615,101
Résultat d'exploitation	144 912,329	441 387,571	97 442,858	262 787,706	459 386,749
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(8 732,329)	250 325,999	153,594	(15 785,647)	(9 932,513)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	5 315,550	(235 513,029)	38,390	13 867,990	17 309,969
Frais de négociation de titres	0,000	(0,479)	(1 141,410)	(1 141,410)	(1 149,104)
Distributions de dividendes	0,000	(618 799,974)	0,000	(418 290,420)	(418 290,420)
Transaction sur capital	(72 215,484)	(901 741,899)	6 163 695,623	5 999 253,104	6 434 904,875
Souscription	12 564 997,478	42 827 930,509	13 069 660,599	16 083 563,555	27 328 568,628
Capital	12 378 000,000	42 657 400,000	12 908 100,000	15 925 200,000	26 932 400,000
Régularisation des sommes non distribuables	(180 462,933)	(651 641,743)	(212 937,448)	(261 672,850)	(440 375,427)
Régularisation des sommes distribuables	367 460,411	822 172,252	374 498,047	420 036,405	836 544,055
Rachat	12 637 212,962	43 729 672,408	6 905 964,976	10 084 310,451	20 893 663,753
Capital	12 459 400,000	43 580 000,000	6 811 300,000	9 995 500,000	20 550 500,000
Régularisation des sommes non distribuables	(181 636,390)	(665 416,074)	(112 319,692)	(163 758,936)	(333 945,475)
Régularisation des sommes distribuables	359 449,352	815 088,482	206 984,668	252 569,387	677 109,228
Variation de l'actif net	69 280,066	(1 064 341,811)	6 260 189,055	5 840 691,323	6 482 229,556
Actif net					
En début de période	12 916 666,950	14 050 288,827	7 148 561,539	7 568 059,271	7 568 059,271
En fin de période	12 985 947,016	12 985 947,016	13 408 750,594	13 408 750,594	14 050 288,827
Nombre d'actions					
En début de période	128 063	136 475	70 985	72 656	72 656
En fin de période	127 249	127 249	131 953	131 953	136 475
Valeur liquidative	102,051	102,051	101,617	101,617	102,951
Taux de rendement de la période	1,180%	3,530%	0,905%	3,082%	4,364%

Notes aux états financiers trimestriels **Arrêtés au 30 Septembre 2022**

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 septembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2022 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .
- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 septembre 2022	% actif
	<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 489 807,850	2 627 636,060	20,176%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000,000	523 592,000	4,020%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	360 000,000	387 364,800	2,974%
TN0001900844	BH 2009-B	4 000	92 000,000	94 928,000	0,729%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	11 000	1 100 000,000	1 175 908,800	9,029%
TN0001300607	BTE 2010-B	6 000	240 000,000	240 369,600	1,846%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	100 000,000	106 654,400	0,819%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	97 807,850	98 818,460	0,759%
	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		3 923 740,000	4 064 285,788	31,208%
	Obligations de l'Etat		2 300 095,000	2 372 664,868	18,219%
TN0008000515	EMPRUNT ETAT 2014	46	1 095,000	1 150,109	0,009%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	203 548,800	1,563%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	503 472,000	3,866%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	531 016,000	4,077%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	6 000	599 000,000	622 113,959	4,777%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	5 000	500 000,000	511 364,000	3,927%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 623 645,000	1 691 620,920	12,989%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	585	538 100,000	566 493,194	4,350%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 185	1 085 545,000	1 125 127,726	8,639%
	TOTAL		6 413 547,850	6 691 921,848	51,384%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 371 353,577 DT pour la période du 01/01 au 30/09/2022 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er Janvier au 30 Septembre 2021	Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2021
Revenus des obligations et valeurs assimilées	116 987,229	371 353,577	83 356,589	194 781,394	335 803,495
Revenus des obligations de sociétés	<u>41 995,014</u>	<u>200 016,145</u>	<u>50 206,047</u>	<u>96 841,980</u>	<u>185 917,000</u>
- intérêts	41 995,014	200 016,145	50 206,047	96 841,980	185 917,000
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>74 992,215</u>	<u>171 337,432</u>	<u>33 150,542</u>	<u>97 939,414</u>	<u>149 886,495</u>
- intérêts	74 992,215	171 337,432	33 150,542	97 939,414	149 886,495
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	116 987,229	371 353,577	83 356,589	194 781,394	335 803,495

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à 5 591 734,494 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	Placements monétaires		2 626 534,503	2 765 307,075	21,234%
	Emetteur CME				
	Billets de trésorerie	1	487 565,603	496 301,189	3,811%
TNEHR8TOFJP1	CME 110J 15/07/2022	1	487 565,603	496 301,189	3,811%
	Emetteur STIP				
	Billets de trésorerie	2	1 207 038,433	1 286 392,937	9,878%
TNYYHLGDV1L0	BT STIP 350J 03/11/2021	1	919 550,281	995 426,299	7,643%
TNGW5SUMHIN3	STIP 180J 10/08/2022	1	287 488,152	290 966,638	2,234%
	Emetteur PROMOTEX				
	Billets de trésorerie	1	931 930,467	982 612,949	7,545%
TNBM0UPULOW1	BT PROMOTEX 360J 31/12/2021	1	931 930,467	982 612,949	7,545%
	Disponibilités		2 826 427,419	2 826 427,419	21,703%
	Dépôts à vue		2 826 427,419	2 826 427,419	21,703%
	Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,000%
	Sommes à régler		0,000	0,000	0,000%
	TOTAL		5 452 961,922	5 591 734,494	42,937%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 30/09/2022 à 224 430,260 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	57 999,726	175 780,558	9 906,614	59 617,771	93 858,891
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	2 912,439	13 360,365	30 032,622	60 049,496
Intérêts des comptes courants	22 123,927	45 737,263	16 442,258	43 870,982	86 068,336
Revenus des prises en pensions	-2 333,333	0,000	121,335	262,335	262,335
TOTAL	77 790,320	224 430,260	39 830,572	133 783,710	240 239,058

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 739 598,115 TND au 30/09/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	303,594	15 213,292	17 887,944
Agios créditeurs à recevoir	12 500,000	15 500,000	25 750,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL "	800 000,000	0,000	800 000,000
Provision Pour dépréciation BT Loukil *	-73 205,479	0,000	- 13 369,863
TOTAL	739 598,115	30 713,292	830 268,081

**AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 30.09.2022 à 800 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021.,*

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à 21 236,303 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Rémunération Distributeurs	7 584,394	6 511,556	10 027,625
Rémunération Gestionnaire	9 101,267	7 813,866	12 033,144
Rémunération Dépositaire	4 550,642	3 906,933	6 016,572
TOTAL	21 236,303	18 232,355	28 077,341

3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2022 à 16 071,138 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	995,720	1 178,542	1 291,542
Provision jeton de présence	8 975,526	8 975,421	12 000,105
Honoraires commissaire aux comptes	5 983,614	4 861,584	6 762,960
TCL	116,278	117,291	194,493
TOTAL	16 071,138	15 132,838	20 249,100

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2022 au 30/09/2022 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2022	
Montant (en nominal)	13 647 500,000
Nombre de titres	136 475
Nombre d'actionnaires	252
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	42 657 400,000
Nombre de titres émis	426 574
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	43 580 000,000
Nombre de titres rachetés	435 800
Capital au 30/09/2022	
Montant (en nominal)	12 724 900,000
Sommes non distribuables	-187 481,609
Montant du capital au 30/06/2022	12 537 418,391
Nombre de titres	127 249
Nombre d'actionnaires	226

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2022 :

Désignation	Montant au 30/09/2022	Montant au 30/09/2021	Montant au 31/12/21
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	-14 967,121	406,350	6 171,121
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	265 293,120	-16 191,997	-16 103,634
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	22 999,521	13 785,600	17 227,579
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	-258 512,550	82,390	82,390
Frais négociation de titres	-0,479	-1 141,410	-1 149,104
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	14 812,491	-3 059,067	6 228,352
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-216 068,431	-115 866,831	-115 866,831
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-651 641,743	-261 672,850	-440 375,427
Régularisations sommes non distribuables rachats	665 416,074	163 758,936	333 945,475
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-187 481,609	-216 839,812	-216 068,431

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 30/09/2022 à 67 391,159 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	7 584,392	24 068,274	3 906,933	13 085,032	25 717,276
Rémunération gestionnaire (TSI)	9 101,267	28 881,914	7 813,866	18 827,585	30 860,729
Rémunération dépositaire (TSB)	4 550,642	14 440,971	6 511,554	12 018,423	15 430,374
TOTAL	21 236,301	67 391,159	18 232,353	43 931,040	72 008,379

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2022 au 30/09/2022 à 87 005,107 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Rémunération commissaire aux comptes	2 016,456	7 179,128	1 638,336	5 741,678	7 643,054
Redevance CMF	3 033,688	9 627,096	2 604,559	6 275,712	10 286,672
Jetons de présence	3 024,684	8 975,421	3 024,684	8 975,421	12 000,105
Contribution conjoncturelle	0,000	200,000	0,000	200,000	200,000
Autres impôts	389,708	1 187,846	244,371	653,547	1 147,731
Dotations aux amortissement et provisions	20 164,383	59 835,616	0,000	0,000	13 369,863
TOTAL	28 628,919	87 005,107	7 511,950	21 846,358	44 647,425

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2022 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	57,284	146,199	-129,253	74,230
Exercice n	441 387,571	822 026,053	-814 959,229	448 454,395
Sommes Distribuables				448 528,625

Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 Septembre 2022, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.